



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 25 octobre à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 19 octobre 2018

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
32	23	1	0	8

Pour	Contre	Abstention
24	0	0

Membres présents : BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DEVAUX Nathalie, DOLLEY Alain, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, MENUCELLI Thierry, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PONS Gérard, POURCHET Pierre, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, TERRIER Gilles

Suppléants avec voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir : PLAZANET Mélanie donne pouvoir à GLANGEAUD Delphine

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Absents : CAMBOU Stéphane, CHABANAT Christine, DUPUY Nathalie, LOURADOUR Patricia, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, ROGER Edouard, SERRU Marie Claire, SIMON Isabel

Secrétaire de séance : LENOBLE Monique

### FINANCES

#### Délibération n° 78-2018 : Création d'un budget annexe Petite Enfance

Par délibération n° 54-2018 en date du 05 juillet 2018, le conseil communautaire a décidé de la reprise en régie des crèches et du Relais Assistantes Maternelles.

Considérant qu'à lui seul, le service Petite Enfance va représenter environ 500 000 € de dépenses, il est important de pouvoir établir le coût du service de manière précise et d'en individualiser la gestion.

En conséquence, il vous est proposé de créer un budget annexe en M14 intitulé « Petite Enfance – crèches et RAM ». Compte tenu de son caractère administratif, il ne sera pas assujéti à la TVA.

Le budget sera voté chaque année par l'assemblée délibérante et une subvention du budget principal viendra équilibrer le budget.

Le vote du budget primitif du budget annexe « Petite Enfance – Crèches et RAM » interviendra en mars 2019, or, en vertu du principe d'annualité budgétaire, il est indispensable que des crédits soient ouverts au budget de l'exercice afin de pouvoir procéder à l'engagement des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-1, L 1412-2 et R 2221-69,  
VU la nomenclature M 14,

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- CREER un budget annexe dénommé « Petite Enfance – crèches et RAM » régi par la nomenclature comptable M 14 et non assujetti à la TVA
- AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à engager et mandater les dépenses et recettes nouvelles de fonctionnement de la manière suivante :

Chapitres	Dépenses	Recettes
011-	20 000 €	
012-	100 000 €	
70 -		60 000 €
74 -		60 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>120 000 €</b>	<b>120 000 €</b>

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.  
A Eymoutiers, le 30 octobre 2018

Le Président,  
Jean Pierre FAYE

Acte rendu exécutoire le : 15 NOV. 2018  
Publié le : 15 NOV. 2018

